Redoublement et régime terminal

Par **fleurdelys**, le **09/10/2010** à **16:06**

Bonjour,

Je viens de rater ma troisième année de droit (je suis à Paris 1) et j'envisage de m'inscrire en régime terminal (pas vraiment par choix mais plus par obligation).
Après le contre-coup de la nouvelle, j'essaye tant bien que mal de relativiser en me disant que ce n'est que la première fois que je refais une année, que cette année de redoublement va certainement me permettre de m'améliorer et d'entrer plus sereinement en M1 (alors que là, j'y serai entrée avec à peine un peu plus de 10 de moyenne et c'est peut-être pas le meilleur plan). D'autant plus que j'ai déjà validé mon S1 et que je n'ai " que " 4 matières à repasser au S2 (dont 3 fondamentales malgré tout).
Seulement, je vais très certainement devoir m'inscrire en régime terminal comme je le disais. Même si j'ai déjà suivi les TD de L3 et même si je compte trouver une gentille personne acceptant de m'envoyer ces notes de TD, je crains d'échouer de nouveau à cause de ça. J'avoue que le fait de ne pas avoir une moyenne à chaque TD et de ne pas être évalué au long de l'année sur mon travail me fait extrêmement peur. Comment réussir à me situer, comment savoir ce que vaut mon travail ?
Certains d'entre vous ont-ils déjà redoublé et se sont-ils ensuite inscrit en régime terminal ? Comme j'ai le double de temps, pour maîtriser les 4 matières qu'il me reste à valider, par rapport aux autres (+ une petite avance puisque ce sont des matières connues), j'ai envie de mettre tout ça à profit. Mais outre réapprendre/réviser le cours + revoir les TD déjà effectués + la méthodo (notamment du commentaire d'arrêt puisque j'ai visiblement encore quelques lacunes concernant cet exercice), que puis-je faire d'autres ? J'avoue être assez perdue sur ce point...

Voilà, tous les conseils, avis sont les bienvenus ! :) Image not found or type unknown

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés